Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal de la commune de CEAULMONT Séance du 6 juillet 2026 à 18 H 30

Sous la présidence de Anne-Laure BODIN, Maire de la commune de CEAULMONT

La convocation a été adressée le 29 juin 2026 avec l'ordre du jour suivant :

1. Délibération Attribution d'une subvention à l'association « Ceaulmont Tennis de Table (CTT) ».
2. Délibération Attribution d'une subvention à l'association « La Ceaulmontaise ».
3. Délibération Attribution d'une subvention à l'association « Néo'Fil ».
4. Délibération Attribution d'une subvention à l'association des Parents d'Élèves « les Filous des Granges ».
5. Délibération Attribution d'une subvention à la société de chasse de Ceaulmont.
6. Délibération Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école Roland Despains.
7. Délibération Attribution d'une subvention aux associations suivantes : Fédération de cardiologie, Ligue contre le cancer, Comité de la gare d'Argenton, Prévention routière, ONaCVG, UDDENI.
8. Délibération Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes.
9. Délibération Instauration d'un tarif pour le ménage de la salle des fêtes.
10. Délibération Instauration d'un tarif relatif aux frais d'électricité pour les Food trucks et autres commerces itinérants.
11. Délibération Avis modification des statuts de la Communauté de Communes.
12. Questions diverses.

PRÉSENTS : Mme Anne-Laure BODIN, Mme Catherine AUMAITRE, M. Nicolas ROUTET, Mme Pascale ADAM, Mme Josyane BRETON-CASSAIGNE, Mme Lise BIGOT, M. Jérôme GABILLAUD, M. Stéphane NANDILLON, M. Loïc HÉMERY, Mme Charlotte BAUDAT-BOUREAUD, Mme Anne-Sophie PALMENTY, M. Sylvain DUBANT, M. Luca PORTRAIT, M. Jean-Marc DAVID, Mme Odile MARANDON.

ABSENTS EXCUSÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme Odile MARANDON

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ouverture de séance

En ouverture de séance, Madame Odile Marandon a souhaité revenir sur le courriel qu'elle avait adressé à Madame le Maire le 4 juin 2026, intitulé *« Fonctionnement des réunions du conseil municipal »*. Elle y évoquait notamment l'attribution des places des conseillers municipaux autour de la table du conseil, considérant qu'une réorganisation lui permettrait de siéger à côté de Monsieur Jean-Marc David.

Madame le Maire a rappelé que l'organisation matérielle des séances du conseil municipal relevait de sa responsabilité.

Madame Anne-Laure Bodin a indiqué que les tables avaient été rapprochées en début de séance afin de réduire encore la distance entre les conseillers concernés, précisant que seuls une vingtaine de centimètres séparaient désormais Madame Marandon de Monsieur David.

Madame le Maire a également rappelé qu'en cas de nécessité d'échanger sur un point particulier ou de s'isoler quelques instants, les conseillers municipaux pouvaient, à tout moment, solliciter une suspension de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 5 juin 2026

Madame le Maire a indiqué avoir reçu, ce lundi 6 juillet à 15 h 36, un courriel de Monsieur Jean-Marc David proposant six ajustements au procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Après examen, ces observations ont été considérées comme mineures, plusieurs des éléments étant déjà repris, au moins partiellement, dans le document. Il a également été rappelé que Monsieur Jean-Marc David, en qualité de secrétaire de séance lors de cette réunion, avait participé à la rédaction de ce procès-verbal et que la transmission de ces observations seulement quelques heures avant la séance ne permettait plus de modifier un document déjà mis en page et imprimé.

Il a été décidé d'annexer au procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 l'intégralité du procès-verbal relatif à l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales permettant ainsi de porter à la connaissance des habitants la non élection de Monsieur David et de Madame Marandon à l'élection des délégués des sénateurs.

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Attribution des subventions aux associations communales

En introduction, Madame le Maire a précisé que deux associations locales ne figuraient pas parmi les propositions soumises au Conseil municipal.

S'agissant du Comité des fêtes, la commission Vie associative avait considéré que le dossier de demande de subvention était incomplet. La Présidente du Comité des fêtes a été reçue par Madame Anne-Sophie Palmenty et Madame Anne-Laure Bodin afin d'apporter des précisions et d'actualiser les éléments financiers, le bilan transmis ne présentant pas un niveau de détail suffisant. Il est laissé à l'association un délai pour transmettre des éléments ajustés.

Concernant le Football Club, Madame le Maire a indiqué avoir reçu un message de Monsieur Nicolas Verger, Président de l'association, l'informant qu'il n'avait pas été possible de reconstituer une équipe au cours des dernières semaines pour la rentrée.

1 - Attribution d'une subvention à l'association « Ceaulmont Tennis de Table »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget de l'exercice 2026 ;

Vu la demande présentée par l'association **« Ceaulmont Tennis de table »** ;

Vu les pièces justificatives fournies par l'association ;

Considérant que l'association **« Ceaulmont Tennis de Table »** exerce une activité présentant un intérêt local dans le domaine sportif ;

Afin de soutenir cette association dont l'action participe à l'épanouissement de la vie sportive, la Municipalité demande qu'une journée portes ouvertes soit organisée et que les enfants de l'école soient accueillis sur une demi-journée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer à l'association **« Ceaulmont Tennis de table »** une subvention d'un montant de **1 000 €** au titre de l'exercice 2026.
- D'imputer la dépense au chapitre 65, article 65748 du budget.
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2 - Attribution d'une subvention à l'association « La Ceaulmontaise »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget de l'exercice 2026 ;

Vu la demande présentée par l'association **« La Ceaulmontaise »** ;

Vu les pièces justificatives fournies par l'association ;

Considérant que l'association **« La Ceaulmontaise »** exerce une activité présentant un intérêt local dans le domaine de la danse ;

Afin de soutenir cette association, la Municipalité demande de réfléchir à l'organisation d'une randonnée, la municipalité pouvant organiser un verre de l'amitié, et de prévoir une journée portes ouvertes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer à l'association **« La Ceaulmontaise »** une subvention d'un montant de **1 100 €** au titre de l'exercice 2026.
- D'imputer la dépense au chapitre 65, article 65748 du budget.
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3 - Attribution d'une subvention à l'association « Néo'Fil »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget de l'exercice 2026 ;

Vu la demande présentée par l'association **« Néo'Fil »** ;

Vu les pièces justificatives fournies par l'association ;

Considérant que l'association **« Néo'Fil »** exerce une activité présentant un intérêt social ;

Afin de soutenir financièrement cette association dont l'action est la fabrication de vêtements pour nouveau-nés prématurés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer à l'association **« Néo'Fil »** une subvention d'un montant de **500 €** au titre de l'exercice 2026. La Municipalité demande qu'une étiquette « Born in Ceaulmont » soit intégrée aux vêtements (outil de communication).
- D'imputer la dépense au chapitre 65, article 65748 du budget.
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4 - Attribution d'une subvention à l'association des Parents d'Élèves « Les Filous des Granges »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget de l'exercice 2026 ;

Vu la demande présentée par l'association des Parents d'Élèves **« Les Filous des Granges »** ;

Vu les pièces justificatives fournies par l'association ;

Considérant que l'association des Parents d'Élèves **« Les Filous des Granges »** exerce une activité présentant un intérêt éducatif et culturel pour les enfants ;

Afin de soutenir financièrement cette association pour la réalisation de ses projets en lien avec les enfants de l'école Roland Despains ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention, décide :

- D'attribuer à l'association des Parents d'Élèves **« Les Filous des Granges »** une subvention d'un montant de **1 200 €** au titre de l'exercice 2026.
- D'imputer la dépense au chapitre 65, article 65748 du budget.
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5 - Attribution d'une subvention à la société de chasse de Ceaulmont

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget de l'exercice 2026 ;

Vu la demande présentée par **la société de chasse de Ceaulmont** ;

Vu les pièces justificatives fournies par l'association ;

Considérant que **la société de chasse de Ceaulmont** exerce une activité présentant un intérêt environnemental en lien avec la régulation du gibier ;

Afin de soutenir financièrement cette association pour la réalisation de ses projets ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer à la société de chasse une subvention d'un montant de **1 000 €** au titre de l'exercice 2026.
- D'imputer la dépense au chapitre 65, article 65748 du budget.

- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6 - Attribution d'une subvention à la Coopérative scolaire de l'école Roland Despains

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget de l'exercice 2026 ;

Vu la demande présentée par **la Coopérative scolaire de l'école Roland Despains ;**

Vu les pièces justificatives fournies par la Coopérative scolaire ;

Considérant que **la Coopérative scolaire de l'école Roland Despains** exerce une activité présentant un intérêt éducatif en lien avec les élèves de l'école ;

Afin de soutenir financièrement la Coopérative scolaire pour la réalisation de ses projets (notamment l'organisation d'un voyage scolaire) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer à la Coopérative scolaire une subvention d'un montant de **1 400 €** au titre de l'exercice 2026.
- D'imputer la dépense au chapitre 65, article 65748 du budget.
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7 - Attribution d'une subvention aux associations suivantes : Fédération de cardiologie, Ligue contre le cancer, Comité de la gare d'Argenton, Prévention routière, ONaCVG, UDDENI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget de l'exercice 2026 ;

Considérant que la Fédération de cardiologie, la Ligue contre le cancer, le Comité de la gare d'Argenton, la Prévention routière, l'ONaCVG, l'UDDENI sont des associations dont l'objet est d'intérêt général reconnu ;

Afin de soutenir financièrement ces associations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer à la **Fédération de cardiologie** une subvention d'un montant de **100 €** au titre de l'exercice 2026.

- D'attribuer à la **Ligue contre le cancer** une subvention d'un montant de **100 €** au titre de l'exercice 2026.
- D'attribuer au **Comité de la gare d'Argenton** une subvention d'un montant de **20 €** au titre de l'exercice 2026.
- D'attribuer à la **Prévention routière** une subvention d'un montant de **250 €** au titre de l'exercice 2026.
- D'attribuer à l'**ONaCVG** une subvention d'un montant de **50 €** au titre de l'exercice 2026.
- D'attribuer à l'**UDDENI** une subvention d'un montant de **50 €** au titre de l'exercice 2026.
- D'imputer la dépense au chapitre 65, article 65748 du budget.
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Jean-Marc DAVID rappelle que le Comité des Fêtes ne bénéficie pas d'un montant d'adhésions, ce n'est pas une association.

8 – Approbation de la modification du règlement intérieur de la salle des fêtes communale

À la suite des échanges intervenus au cours des débats, le Conseil municipal a décidé d'apporter plusieurs modifications au règlement intérieur.

Il est désormais précisé que :

- Toute manipulation inappropriée des extincteurs donnera lieu à une facturation des frais correspondants ;
- Les feux d'artifice sont interdits pendant toute période de location de la salle des fêtes.

Les débats ont également porté sur la capacité d'accueil de la salle et la nécessité de renouveler une partie de la vaisselle afin d'harmoniser les équipements disponibles. Dans l'attente de ces acquisitions, la capacité maximale de la salle est fixée à **100 personnes**, afin d'assurer une cohérence entre les différents documents communaux.

Le Conseil municipal a également échangé sur les modalités de participation aux frais de ménage ainsi que sur les conditions de remise et de restitution des clés aux usagers.

Il est rappelé que les associations ayant des activités hebdomadaires versent une participation aux frais de chauffage (300 € par an).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer les conditions d'utilisation de la salle des fêtes communale afin d'assurer la sécurité des usagers, la préservation des locaux et du matériel, ainsi que le bon déroulement des manifestations ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur précisant les modalités de réservation, d'occupation, d'utilisation et les responsabilités des utilisateurs ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver le règlement intérieur de la salle des fêtes communale, annexé à la présente délibération.
- De fixer l'entrée en vigueur de ce règlement à compter du **1er août 2026**
- De donner pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et pour veiller à son application.

9 – Instauration d'un tarif de participation aux frais de ménage de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune met à disposition la salle des fêtes pour diverses manifestations ;

Considérant que le nettoyage de la salle après utilisation représente un coût pour la collectivité lorsque celui-ci est réalisé par les services communaux ou par un prestataire ;

Considérant qu'il convient de prévoir un tarif de participation aux frais de ménage afin de couvrir tout ou partie de ces dépenses ;

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

Article 1 : Il est instauré un tarif de participation aux frais de ménage de la salle des fêtes, applicable lorsque le nettoyage est effectué par la commune ou lorsque la salle n'est pas restituée dans un état de propreté conforme au règlement de location.

Article 2 : Le montant de cette participation est fixé à **150 €** par mise à disposition.

Article 3 : Cette participation est facturée au locataire selon les conditions prévues dans le règlement de location de la salle des fêtes et/ou le contrat de location.

Article 4 : Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10 - Instauration d'un tarif relatif à la fourniture d'électricité aux commerces itinérants

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses dispositions relatives à la gestion du domaine public communal et à la fixation des tarifs des services rendus ;

Considérant que la commune met à disposition des commerces itinérants un point de raccordement au réseau électrique lors de leur installation sur le domaine public ;

Considérant que cette mise à disposition engendre des dépenses de consommation électrique et de maintenance supportées par la commune ;

Considérant qu'il convient de fixer un tarif permettant de couvrir tout ou partie des frais liés à cette prestation ;

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

Article 1 – Instauration du tarif

À compter du 1er août 2026, il est institué une participation financière due par les commerces itinérants utilisant les prises électriques mises à disposition par la commune.

Article 2 – Montant du tarif

Le tarif est fixé comme suit :

- Forfait par présence : 1**5,00 €** par branchement et par jour ;

Article 3 – Modalités de perception

Le tarif sera perçu par le régisseur de recettes (ou selon les modalités de recouvrement en vigueur dans la commune) et donnera lieu à l'émission des titres de recettes correspondants.

Article 4 – Exécution

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

11 - Avis sur la modification des statuts de la Communauté de Communes relative à l'extension des compétences exercées par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et à l'intégration de la compétence communautaire « Crèche »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-17, L5214-16, L123-4 à L23-9 et R123-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse actuellement en vigueur,

Vu les compétences dévolues au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Eguzon Argenton La Vallée de la Creuse, dans le cadre des volets Social et Santé, et notamment sur le champ de la Petite enfance,

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 juin 2026 approuvant le principe de la modification de statuts communautaires visant le transfert au CIAS de la compétence « crèche »,

Vu la notification de cette délibération adressée à la commune le 25 juin 2026,

Considérant que la Communauté de communes exerce la compétence relative aux structures d'accueil de la petite enfance,

Considérant la volonté de la Communauté de communes de renforcer la cohérence de son action sociale en confiant au Centre Intercommunal d'Action Sociale l'exercice de la compétence communautaire « Crèche » ;

Considérant que cette évolution nécessite une modification des statuts de la Communauté de Communes,

Considérant que, conformément aux dispositions du CGCT, les conseils municipaux des communes membres disposent d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération communautaire, pour se prononcer sur cette modification statutaire,

Considérant qu'à cette fin, il est proposé de modifier les statuts communautaires, afin de transférer au CIAS la compétence communautaire « Crèche » ayant précisément pour intitulé « Construction, entretien et fonctionnement des crèches et haltes garderies gérées par des équipes professionnelles statutaires »,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- D'émettre un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes telle qu'approuvée par le conseil communautaire lors de sa séance du 15 juin 2026,

- D'approuver l'extension du champ des compétences exercées par le CIAS, par l'intégration de la compétence communautaire « Crèche », dans les conditions définies par la délibération communautaire précitée,

- D'approuver la rédaction modifiée des statuts de la Communauté de communes annexée à la délibération du conseil communautaire du 15 juin 2026,

- De charger Madame le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

12- Questions diverses

Madame le Maire a indiqué avoir reçu, le 1er juillet 2026, un courriel de Madame Odile Marandon comportant huit questions diverses, inscrites à l'ordre du jour.

1. Commission Culture de la Communauté de communes

Madame Odile Marandon a présenté un compte rendu de la commission Culture à laquelle elle a participé avec Monsieur Jean-Marc David.

À cette occasion, elle a fait la connaissance des directrices des sites Argentomagus, de l'École de musique et de danse, de la bibliothèque ainsi que du musée de la Chemiserie.

Il a été rappelé que deux enfants de la commune sont actuellement inscrits à l'École de musique et de danse.

Madame Odile Marandon a indiqué que la commission disposait d'un budget annuel de **75 000 €** destiné à l'organisation de manifestations culturelles telles que la *Parenthèse Musique*.

Parmi les projets évoqués figurent notamment :

- Le rachat de la maison de George Sand à Gargilesse ;

- Le développement de la participation citoyenne sur le territoire ;
- L'obtention du label **Pays d'art et d'histoire**, dont la demande est en cours ;
- L'organisation de concerts à l'automne dans différents lieux du territoire.

Madame Odile Marandon a précisé avoir pris contact avec deux associations communales afin de leur proposer de porter certains de ces projets. Le Comité des fêtes a indiqué ne pas être en mesure d'y donner suite, tandis que la Ceaulmontaise ne lui a pas répondu.

2. Récolement des archives municipales et devenir des archives numériques

Madame le Maire a indiqué que le dépôt des archives communales avait été effectué auprès des Archives départementales de l'Indre le **19 mai 2026**.

Ce dépôt a été validé par les Archives départementales le **1er juillet 2026**, sans qu'aucune non-conformité ne soit relevée.

Madame Odile Marandon a indiqué connaitre la réponse mais avoir souhaité porter le sujet en réunion de conseil afin que les habitants de la commune puissent en avoir connaissance via le Procès-Verbal de réunion.

Concernant les archives numériques, Madame Odile Marandon demande si elles sont répertoriées et interroge sur leur accessibilité par les conseillers (un dossier papier est aisément visible, un dossier numérique non)

Madame le Maire a précisé qu'il n'existait pas à ce jour d'archives numériques organisées et qu'aucune demande particulière n'avait été formulée par les Archives départementales. Il a été décidé, dans un premier temps, de faire appel à un prestataire spécialisé en cybersécurité afin de sécuriser les données enregistrées sur le poste informatique de la secrétaire de mairie. Madame le Maire répond que les dossiers numériques sont classés par ITEM et donc faciles à retrouver.

3. Récolement des objets religieux communaux

Madame Odile Marandon a indiqué s'intéresser aux archives ainsi qu'au patrimoine religieux de la commune.

Elle a précisé avoir pris contact avec Monsieur Jérôme Descoux chargé de cette mission au Archives départementales de l'Indre. Celui-ci lui a indiqué qu'il convenait de procéder à un inventaire des objets, de les classer puis de les sécuriser.

Madame Odile Marandon a indiqué détenir, à titre personnel, une copie de l'inventaire réalisé en 1906, qui pourrait constituer une base de travail.

Monsieur Jérôme Descoux prendra prochainement contact avec Madame le Maire afin d'engager ce travail de récolement.

Madame Odile Marandon profite de cet échange pour questionner Madame le Maire sur la réparation des cloches de l'église des Granges, celles-ci faisant partie de l'identité de la commune. Madame le Maire indique qu'un devis de plus de 1000 € a été réceptionné et que la priorité n'est pas d'engager cette dépense pour le moment.

Madame Josyane BRETON-CASSAIGNE informe qu'une croix a disparu à La Prune.

Concernant l'église Saint-Saturnin de Ceaulmont, le côté extérieur Nord a été assaini. La dernière intervention des restauratrices a permis d'enlever les parties blanches. Une troisième tranche des travaux reste à réaliser, un devis a été réceptionné. Attente des subventions possibles.

Madame Anne-Laure BODIN précise que les restauratrices ne s'engageront pas dans de nouveaux travaux tant qu'une partie du plafond n'aura pas été refaite. Madame BODIN dit être toujours en contact avec Madame Sophie TYMULA sur ce dossier.

4. Circulation sur la RD 913

Madame Odile Marandon a attiré l'attention du Conseil municipal sur l'aménagement situé à l'intersection de la RD 913, de l'avenue Maurice-Rollinat et des Pierrets, estimant que le mini giratoire et le surélèvement du trottoir pouvaient présenter un danger.

Madame le Maire a indiqué qu'aucun accident ni signalement particulier n'avait été recensé sur ce secteur.

Elle a néanmoins précisé qu'elle saisirait le Conseil départemental de l'Indre et qu'un rendez-vous était déjà programmé avec Monsieur Moreau le **jeudi 9 juillet 2026. Le sujet sera évoqué.**

5. Sécurisation des puits et points d'eau

Madame Odile Marandon a indiqué avoir été sollicitée par un couple résidant au lieu-dit « **Les Pascauds** » concernant un puits qui ne serait pas sécurisé.

Madame le Maire a fait part de son étonnement, précisant avoir récemment échangé avec ce même couple sur d'autres sujets sans que cette difficulté ne lui ait été signalée.

Elle a indiqué qu'elle se rendrait dans les prochains jours sur place afin de vérifier la situation. Si un défaut de sécurisation était effectivement constaté, le propriétaire concerné serait invité à procéder aux travaux nécessaires.

Madame Le Maire profite de cette séquence pour indiquer au conseil que dorénavant les défauts d'entretien ou de sécurisation donnerait lieu à la prise d'un arrêté. Deux exemples sont donnés au cours de la séance.

À la suite des échanges, il est précisé que la commune est propriétaire d'au moins deux puits communaux.

Le premier est situé au lieu-dit « **Les Champs-Verts** ». Il est implanté à la limite de trois communes et fait l'objet d'une propriété partagée.

La commune dispose également d'un second puits communal au bourg de Ceaulmont.

Madame le Maire indique par ailleurs que la sécurité de la mare communale sera prochainement revue, notamment par la mise en place de panneaux de signalisation rappelant le danger présenté par ce point d'eau.

Madame Odile MARANDON rappelle que le curage d'une mare est réglementé.

7. Climatisation des bâtiments communaux

Madame Marandon interroge sur les éventuels projets de climatiser plusieurs bâtiments communaux, notamment l'école, la cantine ainsi que le point relais **Le Coco'vin**.

Elle précise ne pas avoir été directement sollicitée par l'établissement Le Coco'vin mais souhaite connaître la position de la commune sur ce sujet.

Madame Catherine Aumaitre indique que, s'agissant d'un commerce exploité dans un bâtiment communal, l'installation d'un système de climatisation destiné au confort de la clientèle relève du locataire et non du bailleur, à savoir la commune.

Madame le Maire précise qu'en ce qui concerne les bâtiments scolaires, des demandes de devis seront engagées au cours de l'été afin de pouvoir constituer rapidement les dossiers de financement nécessaires à la climatisation de l'école et de la cantine.

8. Commission Assainissement

Madame Odile Marandon souhaite connaître les raisons pour lesquelles la commission Assainissement ne s'est pas encore réunie.

Madame le Maire indique avoir rencontré la directrice régionale de la Saur le **12 juin 2026**. Il a été convenu d'organiser cette réunion après le retour de congé maternité de la responsable de secteur afin de disposer d'une vision plus globale des dossiers, en lien avec le délégataire du service et le SPANC.

Madame Odile MARANDON déclare qu'une première réunion entre conseillers permettant un recensement factuel des besoins et des obligations des habitants aurait pu être organisée.

Monsieur Nicolas Routet confirme les difficultés rencontrées pour joindre la Saur et précise que plusieurs contrôles ont été reportés au mois de septembre.

9. Expression des élus dans le bulletin municipal

Madame Odile Marandon demande si un espace d'expression sera réservé aux élus de l'opposition dans le futur bulletin municipal, elle rappelle que cette obligation ne s'applique pas aux communes de moins de 1 000 habitants.

Madame Le Maire précise que le bulletin communal a vocation à présenter des informations factuelles, les réalisations de l'année écoulée ainsi que les projets à venir, sans espace d'expression politique. Aucune tribune de la majorité ne sera non plus intégrée au bulletin municipal.

Il est demandé à Madame Odile MARANDON de donner un exemple d'information, Madame MARANDON évoque l'augmentation de la taxe foncière.

Informations communiquées par Madame le Maire

Madame le Maire informe ensuite le Conseil municipal de plusieurs sujets d'actualité.

Elle revient tout d'abord sur l'incendie survenu le **samedi 4 juillet 2026** au lotissement de **La Prune**. Elle indique que les démarches ont immédiatement été engagées avec le bailleur social SCALIS, propriétaire de trois des cinq logements concernés. Elle précise qu'elle reprendra contact avec les habitants et avec le bailleur dans les prochains jours afin de suivre l'évolution de la situation.

Madame Josyane BRETON-CASSAIGNE évoque la situation de propriétaires qui n'entretiennent pas suffisamment leurs terrains.

Madame Anne-Laure BODIN évoque deux situations concernant des maisons qui se délabrent. Des courriers ont été adressés aux propriétaires.

Madame le Maire indique ensuite avoir participé, le **6 juillet 2026**, à une réunion intitulée **« Les maires face aux crises »**, consacrée à la gestion des crises sanitaires, climatiques et de sécurité civile. Les différents outils de gestion de crise des communes, dont le document communal recensant les risques, ont notamment été présentés.

Elle fait également un point sur la gestion de la canicule au sein de la commune, tant pour les personnes âgées que pour les enfants accueillis à l'école. À cette occasion, elle informe le Conseil avoir reçu, le **25 juin 2026**, un courrier du Premier ministre relatif à la gestion des épisodes de vigilance rouge canicule.

Madame le Maire évoque ensuite un courrier reçu de l'Académie d'Orléans-Tours concernant les dérogations scolaires. Les services académiques ont indiqué prendre en considération les conséquences de ces dérogations sur les effectifs des écoles du territoire.

Concernant les **espèces invasives**, Madame le Maire informe le Conseil s'être déclarée **référente Ambroisie et Berce du Caucase** sur la plateforme nationale depuis le **2 juillet 2026**, afin de pouvoir signaler les éventuelles parcelles concernées.

Elle rappelle également avoir participé au **Salon des maires de l'Indre**, le **12 juin 2026**, au cours duquel elle a notamment rencontré les représentants de la Saur et assisté à une conférence consacrée à la gestion budgétaire des collectivités.

Madame le Maire indique ensuite avoir été contactée par la **BGE Berry-Touraine** afin d'accompagner les habitants, notamment les seniors, dans le cadre de la fermeture progressive du réseau cuivre. Après échange avec la BGE Indre, il lui a été confirmé que la fermeture du réseau cuivre sur la commune de Ceaulmont interviendrait en **2029**, sans qu'il soit possible, à ce stade, de connaître le nombre exact d'habitants concernés.

Madame le Maire revient également sur l'intervention réalisée le **16 juin 2026** sur un poteau Orange situé au Multon. Face à la situation rencontrée, une astreinte du Conseil départemental a été déclenchée. Cette intervention donnera lieu à la visite du chef de l'unité territoriale de La Châtre le **9 juillet 2026**.

Elle informe ensuite avoir participé, avec quatre autres communes, à une réunion de présentation du **RASED**, dispositif de l'Éducation nationale consacré à l'accompagnement des élèves rencontrant des difficultés scolaires ou relationnelles. Elle précise que l'école communale bénéficie déjà de ce dispositif, deux élèves étant actuellement accompagnés. Les intervenants ont notamment souligné une augmentation des difficultés sociales rencontrées par les familles ainsi que des problématiques liées à l'usage des écrans.

Enfin, Madame le Maire rappelle que, compte tenu des conditions climatiques exceptionnelles et des arrêtés sécheresse en vigueur, le **concours des villes et fermes fleuries 2026** est annulé.

Elle indique également qu'une inspection sanitaire de la baignade du Moulin du Chenet est programmée le **7 juillet 2026 à 10 h**, en présence de l'Agence régionale de santé et rappelle que cet espace est géré par le Syndicat Mixte d'Éguzon.

Tour de table

Intervention de Madame Catherine Aumaitre :

Madame Catherine Aumaitre indique avoir participé, le **15 juin 2026**, à la réunion des maires organisée à la Cité du Numérique de Châteauroux en présence de Madame la Préfète.

Elle précise que près de **240 maires** étaient présents. Les principales priorités présentées concernaient notamment l'agriculture, le port obligatoire du casque en trottinette, les enjeux géopolitiques, la désertification médicale, le développement du campus santé Balsan avec l'accueil de plus de dix docteurs juniors ainsi que la gestion de l'eau.

Monsieur David Marcat, Procureur de la République, est également intervenu sur la lutte contre les violences conjugales.

L'Agence Régionale de Santé a présenté les problématiques liées au nombre élevé de cancers dans le département ainsi que les dispositifs destinés aux personnes dépourvues de médecin traitant.

France Travail est intervenu sur les questions de chômage, de fracture numérique et de baisse du nombre d'étudiants dans le département.

Les échanges ont enfin porté sur le tourisme, avec notamment une mise en avant de la **Boucle du Pin**, située sur le territoire communal.

Madame Aumaitre précise également avoir participé, le **12 juin**, à une réunion du Syndicat de Pays ainsi qu'à la commission Économie de la Communauté de communes.

Elle indique enfin avoir assisté, le **29 juin**, à une réunion consacrée à l'accueil de loisirs sans hébergement à Argenton-sur-Creuse. L'enveloppe budgétaire allouée est respectée, dans la limite de **5 000 €**, avec une légère augmentation de la participation demandée aux familles par la communauté de communes.

Intervention de Madame Pascale Adam :

Madame Pascale Adam indique avoir participé à une réunion du Syndicat de Pays Val de Creuse-Val d'Anglin, au cours de laquelle **Monsieur David Rodriguez**, Maire de Tendu, a été élu président.

Elle précise qu'une enveloppe financière est disponible afin d'accompagner les projets des communes.

Le Directeur du Syndicat de Pays, **Monsieur Dos Santos**, rencontrera prochainement les maires du territoire.

Madame le Maire indique qu'un rendez-vous est d'ores et déjà fixé avec Monsieur Dos Santos le **10 juillet 2026**, afin d'étudier plusieurs projets susceptibles de bénéficier de financements.

Intervention de Monsieur Sylvain Dubant

Monsieur Sylvain Dubant attire l'attention du Conseil municipal sur l'état d'entretien du cimetière communal, où les herbes sont hautes.

Madame le Maire rappelle que le désherbage chimique n'étant plus autorisé, la commune a engagé une nouvelle méthode d'entretien. Une intervention est programmée prochainement.

Des échanges ont ensuite lieu entre les membres du Conseil municipal sur la possibilité de revégétaliser certaines allées du cimetière afin d'en faciliter l'entretien tout en améliorant son aspect paysager.

Madame Odile MARANDON signale le mauvais état du mur du vieux cimetière (tuiles de protection tombées depuis longtemps)

Intervention de Madame Charlotte Boudat-Boureaud

Madame Charlotte Baudat-Boureaud présente un compte rendu de la commission Économie de la Communauté de communes, réunie sous la présidence de Monsieur Guillaume Chaussemy, Maire du Pont-Chrétien.

Plusieurs dossiers ont été évoqués, parmi lesquels :

- L'organisation du **Village des entreprises 2026** ;
- Les opérations de **job dating** ;
- Le projet de reconversion de l'ancienne chiffonnerie en espace de coworking
- La situation de plusieurs entreprises du territoire, notamment Ibazur et la boulangerie de Velles ;
- L'implantation de nouvelles entreprises ;
- Le développement du réseau de bornes de recharge Tesla ;
- plusieurs projets de stockage d'électricité et de data centers ;
- La gestion des zones d'activités économiques ;
- Le lancement d'une étude visant à cartographier les zones industrielles de la Communauté de communes ;
- La prochaine cession d'un hôtel d'entreprises situé sur la zone des Narrons.

Intervention de Monsieur Jean-Marc David

Monsieur Jean-Marc David présente un compte rendu de la réunion d'information organisée par le Parc naturel régional de la Brenne consacrée au dispositif **Natura 2000**.

Il rappelle l'historique de cette démarche européenne, fondée sur la protection des habitats naturels, de la faune et de la flore, et précise que l'adhésion des propriétaires aux contrats Natura 2000 repose sur le volontariat.

Il indique que 28 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sont recensées sur le territoire concerné.

Madame Anne-Sophie Palmenty indique toutefois avoir reçu, en qualité de propriétaire située en zone Natura 2000, un courrier recommandé mentionnant plusieurs restrictions applicables à sa parcelle, ce qui suscite des échanges au sein de l'assemblée.

Madame Odile Marandon complète les informations présentées, ayant également participé à cette réunion.

Monsieur Jean-Marc David évoque également une difficulté rencontrée avec la SAUR lors de son installation sur la commune. Il explique qu'une clé située en limite de réseau serait défectueuse, rendant nécessaire la coupure de l'alimentation en eau de l'ensemble de la rue lors de toute intervention. À sa connaissance, aucuns travaux n'ont encore été engagés pour résoudre cette situation.

Il fait également part de son étonnement concernant la communication autour des travaux réalisés sur la RD 913, qu'il estime avoir été transmise trop tardivement.

Madame le Maire rappelle que l'arrêté de circulation avait été pris pour une durée maximale d'un mois, les travaux ne devant toutefois durer qu'une journée. Elle précise avoir elle-même découvert la date exacte du chantier au moment de son démarrage, après avoir été alertée par un riverain des difficultés d'accès. Elle indique avoir immédiatement contacté individuellement les riverains concernés puis échangé directement avec le responsable du chantier afin de limiter les désagréments.

Enfin, Monsieur Jean-Marc David revient sur le fonctionnement du groupe WhatsApp du Conseil municipal. Il estime qu'un message diffusé à la suite de l'incendie survenu au lotissement de La Prune n'était pas opportun.

Madame le Maire précise que le message en question consistait uniquement à demander des précisions sur l'origine de l'incendie et sur la situation locative de l'occupante concernée, sans qu'aucun jugement n'ait été porté.

Afin d'éviter toute difficulté d'interprétation, Madame le Maire indique qu'aucun nom de personne ne sera désormais communiqué dans les échanges du groupe WhatsApp du Conseil municipal.

Intervention de Madame Lise Bigot

Madame Lise Bigot présente un compte rendu des différentes réunions auxquelles elle a participé dans le cadre de sa délégation aux seniors.

Elle indique avoir assisté à l'assemblée générale de l'ADMR, qui emploie actuellement 36 salariés, au cours de laquelle le rapport financier a été présenté.

Le 26 avril, elle a participé à l'assemblée générale du SSIAD, qui va prochainement fusionner avec l'association Familles Rurales. Elle précise que la structure dispose de 65 places en accueil de jour recevant principalement des personnes atteintes de pathologies neurologiques. Monsieur Florent Vervin en est le président.

Le 30 juin, Madame Bigot a participé à une réunion de la coordination gérontologique des secteurs d'Argenton-sur-Creuse et d'Éguzon, au cours de laquelle a été présenté un nouveau bus santé.

Elle précise que ce dispositif fonctionne de manière satisfaisante. Son intervention est déclenchée à partir de trois ou quatre demandes. Le bus est animé par une infirmière qui réalise des examens de prévention, principalement auprès de personnes ne disposant pas de médecin traitant, sans assurer de prescription médicale.

Madame Bigot annonce également l'organisation du **Village Bien vieillir**, le **9 octobre 2026**, à l'Espace Juliette-Gréco d'Argenton-sur-Creuse.

Enfin, elle informe le Conseil municipal qu'elle sera absente du 9 au 15 juillet et qu'elle a demandé à Madame Josyane Breton-Cassaigne d'assurer le suivi téléphonique des personnes âgées en cas de nouvel épisode de canicule.

Intervention de Monsieur Nicolas Routet

Monsieur Nicolas Routet présente un compte rendu de la commission Déchets de la Communauté de communes, réunie le **17 juin 2026**.

Les échanges ont porté sur les nombreux impayés enregistrés par le service, les difficultés rencontrées lors des tournées de collecte, les modalités de tarification, la collecte des cartons ainsi que le coût moyen du traitement des déchets, estimé à environ **170 € par habitant et par an**.

Les questions relatives au compostage, aux biodéchets ainsi qu'à l'organisation de la collecte des encombrants, différente selon les communes d'Argenton-sur-Creuse et d'Éguzon, ont également été abordées.

Monsieur Routet indique ensuite avoir participé à l'assemblée générale du **CAUE de l'Indre**, présidée par Monsieur François Daugeron, maire de Sainte-Sévère-sur-Indre.

Il rappelle que cette structure accompagne les collectivités et les particuliers dans leurs projets d'aménagement et de construction. Il souligne également la présence de Madame Isabelle Portrait, Maire de Bazaiges, au sein de cette instance.

Enfin, Monsieur Routet indique avoir participé au comité syndical du **SMGAAI** le **2 juillet 2026**. Il précise que la commune pourra bénéficier de l'accompagnement de Madame Neveu sur les questions relatives à l'assainissement.

En clôture de séance, Madame le Maire fait un point sur la situation des ressources humaines.

Elle informe le Conseil municipal que l'une de nos agents titulaires n'est plus placée en congé de longue maladie. L'agent est désormais en congés et la reprise de ses fonctions en mi-temps thérapeutique demeure conditionnée à l'avis du médecin-conseil à l'issue d'une prochaine visite médicale.

La séance est levée à 21 h 15

Liste récapitulative des délibérations :

1) **D 2026-32 :** Délibération Attribution d'une subvention à l'association « Ceaulmont Tennis de Table (CTT) ».
2) **D 2026-33** : Délibération Attribution d'une subvention à l'association « La Ceaulmontaise ».
3) **D 2026-34** : Délibération Attribution d'une subvention à l'association « Néo'Fil ».
4) **D 2026-35** : Délibération Attribution d'une subvention à l'association des Parents d'Élèves « les Filous des Granges ».
5) **D 2026-36** : Délibération Attribution d'une subvention à la société de chasse de Ceaulmont.
6) **D 2026-37** : Délibération Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école Roland Despains.

7) **D 2026-38** : Délibération Attribution d'une subvention aux associations suivantes : Fédération de cardiologie, Ligue contre le cancer, Comité de la gare d'Argenton, Prévention routière, ONaCVG, UDDENI.
8) **D 2026-39** : Délibération Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes.
9) **D 2026-40** : Délibération Instauration d'un tarif pour le ménage de la salle des fêtes.
10) **D 2026-41** : Délibération Instauration d'un tarif relatif aux frais d'électricité pour les Food trucks et autres commerces itinérants.
11) **D 2026-42** : Délibération Avis modification des statuts de la Communauté de Communes.

La Secrétaire de séance

Odile MARANDON

Le Maire

MAIRIE DE CEAULMONT (INDRE)

Anne-Laure BODIN